

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC1214

présenté par
Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 5

À l'alinéa 7, substituer au mot :

« neuvième »,

le mot :

« dixième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction d'une erreur matérielle.